

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Soleil d'Hammamet - Hôtel Club Venus -
Siège social : Hôtel Club venus -8050 Hammamet -

La Société Soleil d'Hammamet - Hôtel Club Venus - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 2 décembre 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Monsieur Adel Mohsen CHAABANE qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2002

(En dinars)

	2002	2001		2002	2001
Actifs			Capitaux propres et passifs		
ACTIFS NON COURANTS			Capitaux propres		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	36 336,818	34 836,818	Capital social	9 803 010,000	2 800 860,000
Moins : amortissements	35 193,420	32 368,078	Réserves	10 947,282	10 947,282
			Autres capitaux propres	1 279 155,135	1 321 184,099
			Résultats reportés :		
			- Amortissements différés	-6 734 968,609	-6 004 933,059
			- Résultats déficitaires	-2 592 904,555	-2 060 530,100
Immobilisations corporelles	25 099 394,970	18 110 796,733	Provisions frais financiers		
Moins : amortissements	8 385 429,717	7 656 841,425	Total capitaux propres avant résultat	1 765 239,253	-3 932 471,778
Total des actifs immobilisés	16 715 108,651	10 456 424,048	Amortissements différés/Exercice	-815 289,886	-730 035,550
			RésultatDéficitaire/Exercice	-653 431,062	-532 374,455
Autres actifs non courants	0,000	0,000			
Total des actifs non courants	16 715 108,651	10 456 424,048	Total des capitaux propres avant affectation	296 518,305	-5 194 881,783
			Passifs		
			PASSIFS NON COURANTS		
ACTIFS COURANTS			Emprunts	7 580 992,956	8 219 070,767
Stocks	87 033,263	30 319,720	Total des passifs non courants	7 580 992,956	8 219 070,767
Moins:provisions	0,000	0,000			
			PASSIFS COURANTS		
Clients et comptes rattachés	1 372 919,828	1 028 985,292	Fournisseurs et comptes rattachés	623 167,813	1 010 338,420
Moins : provisions	-42 880,856	0,000	Autres passifs courants	1 969 950,632	1 657 916,142
Autres actifs courants	441 721,101	575 025,060	Concours bancaires & passifs financiers	8 137 580,307	6 492 238,713
Placements et autres A. financiers	1 000,000	1 000,000			
Liquidités et équivalents de liquidités	33 308,026	92 928,139	Total des passifs courants	10 730 698,752	9 160 493,275
Total des actifs courants	1 893 101,362	1 728 258,211	Total des passifs	18 311 691,708	17 379 564,042
TOTAL DES ACTIFS	18 608 210,013	12 184 682,259	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	18 608 210,013	12 184 682,259

Hôtel Club Venus – (suite)

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(En dinars)

	2 002	2 001
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	4 087 754,956	4 415 562,508
Autres produits d'exploitation	14 050,498	27 362,381
TOTAL DES PDTS D'EXPLOITATION	4 101 805,454	4 442 924,889
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks de marchandises	-58 217,903	22 107,882
Achats de marchandises consommés	985 801,277	1 149 230,542
Achat d'approvisionnement consommés	256 998,466	324 668,428
Charges de personnel	1 280 193,103	1 483 981,978
Dotations aux amortissement & provisions	815 289,886	730 035,550
Autres charges d'exploitation	493 593,619	517 636,132
Dotations aux provisions P / CR Douteuses	42 880,856	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 816 539,304	4 227 660,512
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Charges financières nettes	1 785 948,712	1 584 002,444
Autres gains ordinaires	34 773,548	187 236,983
Autres pertes ordinaires	811,934	78 908,921
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	-1 466 720,948	-1 260 410,005
Impot sur les bénéfices	-2 000,000	-2 000,000
Résultat net de l'exercice	-1 468 720,948	-1 262 410,005

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2002

(En dinars)

	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	-1 468 720,948	-1 262 410,005
Ajustement pour:		
*Amortissements et provisions	858 170,742	730 035,550
*Variation		
des stocks	-56 713,543	20 603,522
des créances	-343 934,536	121 939,282
des autres actifs	133 303,959	77 314,795
des fournisseurs	-387 170,607	-174 506,017
des autres passifs courants	312 034,490	141 850,411
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 053 030,443	-345 172,462
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob.corporelles et incorp.	-235 152,471	-2 203 127,202
Encaissements provenant de la cession d'immob.corporelles et incorp.	0,000	0,000
Flux de trésor. proven. Des (affectés aux) activ. d'investissement	-235 152,471	-2 203 127,202
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts	0,000	1 527 948,426
Remboursements d'emprunts	-519 854,776	-1 030 672,372
Flux de trésor. prov. des(affectés aux)activités de financement	-519 854,776	497 276,054
Incidences des var. des taux de change/ les liquidités et équivalts de liquid.	3 075,983	-618,164
Variation de trésorerie	-1 804 961,707	-2 051 641,774
Trésorerie au début de l'exercice	-6 398 310,574	-4 346 668,800
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-8 203 272,281	-6 398 310,574

Hôtel Club Venus – (suite)

NOTE AUX ETATS FINANCIERS

Note 1- Présentation de la société

La société Soleil d'Hammamet est une société anonyme de droit privé, créée en Septembre 1981. Elle a pour objet l'exploitation d'établissements touristiques, notamment la gestion de l'hôtel Club VENUS sis à Hammamet Sud.

Note 2- Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à l'exercice de douze mois clos au 31 décembre 2002, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1-Notes sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

2.2-Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société Soleil d'Hammamet S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont portées en comptabilité en hors taxes récupérables.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de la société sont calculées sur la base des taux suivants :

- Constructions non réévaluées	2%
- Constructions réévaluées	5%
- Matériel d'exploitation non réévalué	10%
- Matériel d'exploitation réévalué	20%
- Matériel de cuisine non réévalué	10%
- Matériel de cuisine réévalué	20%
- Mobilier d'exploitation non réévalué	10%
- Mobilier d'exploitation réévalué	20%
- Matériel de transport non réévalué	20%
- Matériel de transport réévalué	20%
- Matériel d'animation non réévalué	20%
- Matériel d'animation réévalué	20%
- MMB non réévalués	10%
- MMB réévalués	20%
- Petit matériel non réévalué	20%
- Petit matériel d'exploitation réévalué	20%
- AAI non réévalués des constructions	10%
- AAI réévalués	20%
- Construction en cours	-
- AAI en cours	-
- AAI non réévalués des terrains	10%
- AAI non réévalués du matériel industriel	10%
- Installations techniques non réévaluées	10%

2. 3-Comptabilisation des taxes indirectes

Les achats effectués par SOLEIL D'HAMMAMET TUNISIE sont comptabilisés en hors taxes récupérables.

Note 3 - Clients et comptes rattachés

✓ Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons circularisé les clients. A la date de rédaction du présent rapport, le taux de réponse ne nous permet pas un rapprochement significatif.

Note 4 - Fournisseurs et comptes rattachés

✓ Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons circularisé les fournisseurs. A la date de rédaction du présent rapport, le taux de réponse ne nous permet pas un rapprochement significatif.

✓ Des fournisseurs présentent des comptes non mouvementés en 2002 et dont les soldes ne sont pas apurés. Le montant total représente 36.302,471 dinars, détaillé comme suit :

- Maisons de voyage : 19.287,000 dinars
- Fournisseurs divers : 17.015,471 dinars

Hôtel Club Venus – (suite)**Note 5- Le personnel**

✓ Un écart entre le solde du compte « personnel rémunérations dues » au 31/12/2002 et celui figurant sur les livres de paie a été relevé :

personnel rémunérations dues en comptabilité	65.997,539
personnel rémunérations dues sur livres de paie	57.845,817
Ecart non justifié	8.151,722

Ce montant est relatif à des avances au personnel non enregistrées sur le livre de paie.

✓ Des avances au personnel pour un montant égal à 85.398,797 dinars sont comptabilisées au compte 425. Ces avances doivent être reclassées dans le compte approprié.

Note 6 - Capitaux propres

✓ La société a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves de réévaluation libre issue de la réévaluation libre du terrain et des constructions. Le rapport du commissaire aux apports fait apparaître une plus value de 6.960.121,036 dinars alors que l'augmentation du capital a été opérée pour un montant égal à 7.002.150,000 dinars soit un écart égal à 42.028,964 dinars qui a été prélevé sur la réserve de réévaluation antérieure. L'incorporation de la réserve de réévaluation libre au capital social diminue le droit de déductibilité fiscale des reports fiscaux et amortissements différés à due concurrence.

✓ Malgré l'augmentation du capital par incorporation des réserves de réévaluation libre les capitaux propres restent toujours inférieurs à 50% du capital social :

Capital social	9.803.010,000
Capitaux propres	296.518,305

Les dispositions des articles 27 et 388 du code des sociétés commerciales doivent être respectées en matière de ratios des capitaux propres par rapport aux pertes cumulées.

Le conseil d'administration compte réunir l'Assemblée Générale Extraordinaire pour remédier à cette insuffisance.

Note 7 -Fiscalité

Un contrôle fiscal sommaire pour les années 2001 et 2002 a abouti à un redressement pour un montant égal à 8.763,370 dinars. Ce montant sera payé en 2003.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2002

Mesdames et Messieurs les actionnaires**Société SOLEIL D'HAMMAMET SA**

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie de la société SOLEIL D'HAMMAMET SA arrêtés au 31 décembre 2002. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de révision comptables généralement admises. Ces normes requièrent que notre audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir une assurance raisonnable, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Il consiste également à évaluer les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit effectué fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers de la société SOLEIL D'HAMMAMET SA arrêtés au 31 décembre 2002 qui font apparaître un total net de bilan égal à 18.608.210,013 dinars et un résultat déficitaire de 1.468.720,948 dinars.

Hôtel Club Venus – (suite)

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers ci-joint sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière de la société SOLEIL D'HAMMAMET SA, arrêtée au 31 décembre 2002, et du résultat de ses opérations à cette date.

Tunis le 12 Juillet 2003
ECC-MAZARS

Adel Mohsen CHAABANE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2002

Messieurs les actionnaires
de la société Soleil d'Hammamet S.A.

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, je vous informe des opérations dont j'ai eu connaissance rentrant dans ce cadre :

✓ Le compte courant de Madame Hajer ENNABLI est créateur, au 31 décembre 2002, de 756.520,633 dinars. Il consiste en des avances sans intérêts consenties pour le règlement de salaires ;

✓ L'hôtel Venus a conclu des opérations avec « Propriété Essaada » gérée conjointement par Madame Hager Ennabli et Madame Halima Mrad. Le compte « Propriété Essaada » présente au 31 décembre 2002 un solde créateur de 60.982,845 dinars.

✓ Le loyer du bazar loué par Madame HALIMA MRAD auprès de l'hôtel VENUS s'élève à 7.070,000 dinars.

✓ Le compte 457103 « autres créateurs » présente un solde créateur de 10.000,000 dinars qui représente une somme versée par Mme Halima Mrad.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration ne m'a pas avisé de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 Juillet 2003
ECC-MAZARS
Adel Mohsen Chaabane